



Secrétariat général

7-2-2

10 mai 2019

Nouvel élan pour les soins intégrés dans les cantons : mesures de mise en œuvre de la CDS

Les mesures exposées ci-dessous constituent, avec le guide et de nombreux documents sur le site Web de la CDS, un ensemble global. Cela crée de bons préalables en vue de poursuivre avec succès la stratégie des petits pas vers une mise en réseau complète.

Les mesures décrites s'appuient sur les prémisses suivantes.

- La CDS va accorder une importance primordiale aux soins intégrés ces prochaines années.
- La CDS se voit avant tout dans un rôle de facilitatrice / plaque tournante / animatrice. Dans ce but, elle développe des offres axées sur les besoins des cantons.
- Grâce au guide, la CDS entend en premier lieu encourager l'échange d'expériences ainsi que la coopération supracantonale.
- Dans la mesure du possible, les liens avec la Confédération et les villes/communes sont à intégrer dans toute réflexion.

Mesures envisageables

Secrétariat général CDS	Deux personnes sont désignées (provenant éventuellement de différentes régions linguistiques) pour gérer les contenus des soins intégrés et servir d'interlocutrices aux cantons. Tâches : observer l'environnement et évaluer les développements actuels ; sélectionner de bons exemples d'application et les rendre accessibles (en ligne) aux cantons (ainsi qu'à d'autres acteurs) ; engager des manifestations
Organes CDS	Il est mis au point quels organes de la CDS (p. ex. le Comité directeur, l'Assemblée plénière, la commission Application LAMal, le GT Planification hospitalière) peuvent se charger des soins intégrés, sous quelle forme et dans quel rôle. Il est également clarifié quelles organisations / plates-formes où la CDS est représentée peuvent être utilisées au cas par cas pour les soins intégrés.
Communication de la CDS	Relations publiques en vue de faire connaître le guide et les documents y afférents sur le site Web La CDS soutient un atelier initial pour les cantons qui souhaitent développer systématiquement les soins intégrés (voir annexe). Le forum suisse des soins intégrés fmc se met à disposition pour la réalisation. Pour chaque canton effectuant un tel atelier, la CDS prend en charge un montant unique de 2 000 CHF.



	En cas de nécessité, des rencontres d'échanges d'expériences sur les soins intégrés ont lieu dans les régions linguistiques ; tous les partenaires de soins y sont conviés (Confédération / cantons / communes, fournisseurs de prestations, patients, assureurs, industrie) ; contenu : échange d'expériences et d'enseignements. Si ces rencontres sont du ressort des cantons, la CDS peut néanmoins intervenir pour motiver et conseiller (p. ex. en recommandant ou en recherchant des conférenciers·cières).
	Création d'un domaine autonome « Soins intégrés » sur le site Web CDS : www.gdk-cds.ch/soins-integres et www.gdk-cds.ch/integrierte-versorgung (p. ex. avec de la littérature, des concepts de meilleures pratiques, des rapports d'évaluation, des instruments de travail). Ce domaine est géré activement ; les cantons peuvent aussi fournir du matériel.

L'échéancier de ces mesures est subordonné aux ressources disponibles de la CDS. Les coûts relatifs à ces mesures sont modérés.

Le guide répertorie une série de (premières) mesures de mise en œuvre à l'intention des cantons dans le domaine d'action global « Ancrer l'intégration des soins au niveau du canton et au niveau des partenaires de soins ». Ces mesures sont susceptibles de fournir des informations précieuses quant à l'état de l'ancrage des soins intégrés auprès des autorités cantonales et dans la pratique. Il est en effet évident : plus l'ancrage réussit, plus les partenaires de soins seront disposés à coopérer de manière obligatoire, notamment dans les deux autres domaines d'action.

La CDS peut ici tenir surtout un rôle de conseillère et - si souhaité - communiquer du savoir-faire spécifique.



Annexe

Atelier initial sur les soins intégrés : cadre et déroulement envisageables

Participants : milieux administratif et politique du canton ainsi que représentants des communes (soit d'une organisation communale cantonale) ; env. 12 à 25 personnes. On peut concevoir que des cantons qui coopèrent d'ores et déjà en matière de santé effectuent l'atelier ensemble.

Objectif : les participants déterminent les premiers pas afin de promouvoir une mise en réseau et une coordination améliorées des soins dans le canton.

Déroulement : les contenus ci-après sont en principe prévus. La présentation définitive tiendra compte des intérêts et des besoins du canton.

Heure	Thème	Objectif	Forme
8 h 00-8 h 15	Accueil, objectifs		
8 h 15-9 h 00	Introduction aux soins intégrés (y c. perspective internationale) <ul style="list-style-type: none">• Pourquoi tous les systèmes de santé sont-ils fragmentés ?• Soins intégrés : notion• Chances et risques des soins intégrés• Aperçu des modèles et formes des soins intégrés	Acquérir une vue d'ensemble, trouver un langage commun	Interventions et discussion en plénum
9 h 00-9 h 40	Les soins intégrés en Suisse <ul style="list-style-type: none">• Abrégé historique• Développements actuels avec prise en compte des différences régionales	Acquérir une vue d'ensemble, reconnaître l'importance des différences régionales, politiques et culturelles	Interventions et discussion en plénum
9 h 40-10 h 00	Pause		
10 h 00-10 h 30	Forces et faiblesses des soins actuels dans le canton x (concentration sur l'intégration)	État des lieux et analyse des problèmes	Discussion en plénum
10 h 30-10 h 50	Activités / initiatives axées soins intégrés dans le canton x	Connaître la situation actuelle	Interventions
10 h 50-11 h 40	Développer des options pour la marche à suivre	Identifier les convergences (objectifs, axes de développement, réseautage)	Travail en groupe et discussion en plénum
11 h 40-12 h 00	Synthèse et détermination des pas ultérieurs	Créer un esprit de coopération qui engage les	Discussion en plénum



		participants	
12 h 00	Fin / le cas échéant, repas pris ensemble		

Coûts : pour la préparation et la réalisation, le fmc table sur un montant de quelque 4 000 CHF (sans TVA ; moins la contribution de la CDS). Le montant définitif dépend des prestations propres que le canton peut fournir. Il s'y ajoute les charges pour la location des locaux et les repas et boissons.